



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 11 MARS 2025

### 20250311\_CA09 - Réévaluation de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des fonctionnaires de Limoges habitat

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 11 mars 2025 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

#### **Ont participé :**

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Jacky BOUHIER, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Gérard RUMEAU, Eric SCHALTEGGER, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

#### **Absents excusés :**

Monsieur Jean-Marie JAVELON, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Samantha ROLLAND, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

#### **Absent :**

Monsieur Rachid EL BOUTAYBI, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu les délibérations du Conseil d'administration de Limoges habitat du 19 octobre 2017 du 12 mars 2019 et du 30 juin 2021,

Considérant l'objet de l'IFSE, indemnité liée à l'emploi de l'agent et à son expérience professionnelle et visant à valoriser l'exercice des fonctions et constituant l'indemnité principale du régime indemnitaire,

Considérant la répartition de chaque emploi ou cadre d'emploi entre différents groupes de fonctions au vu de critères professionnels,

Considérant la proposition faite lors des réunions de négociations avec les organisations syndicales des 16 janvier et 5 février 2025 et soumis à l'avis du CSE le 18 février 2025 d'augmenter a minima l'IFSE : catégorie C : +5 %, catégorie B : +3 %, catégorie A : +2 %,

Vu le tableau présenté pour chaque catégorie et niveau d'emploi au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Valide le montant de l'IFSE pour chaque catégorie et niveau d'emploi au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- Autorise le versement de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) selon les groupes de fonctions correspondant aux catégories du grade des fonctionnaires.

Formalités de publicité effectuées

le **18 MARS 2025**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **18 MARS 2025**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Catherine Mauguien-Sicard", written over the stamp.